

Mardi 15 novembre 1870 : Garde nationale.

Les compagnies de gardes nationaux mobilisés des cantons de Châtillon de Michaille et de Nantua appartenant au 1^{er} bataillon de la 4^e légion (arrondissements de Nantua et de Gex), étaient réunies, à Nantua, sur la place d'Armes, recevant les adieux chaleureux et patriotiques du commandant de la garde nationale sédentaire.

A 7 heures du matin, le bataillon s'est mis en marche, précédé de Messieurs les présidents et membres de la commission municipale et de plusieurs membres du comité de défense.

La garde nationale sédentaire et un grand nombre de personnes accompagnaient les citoyens soldats mobilisés. Ces chers fils de nos montagnes, se rendant à Belley, lieu de leur cantonnement, où ils doivent achever leur instruction militaire.

Arrivée à La Cluse, la colonne a fait halte et s'est formée en cercle autour de l'autorité.

Monsieur Th. Mercier, sous préfet provisoire de Nantua, s'est alors découvert et a pris la parole en ces termes :

« Chers compatriotes, Il y a deux mois, sur la même route, nous accompagnions les jeunes mobiles de nos cantons qui partaient pour aller défendre la France sous les murs de Paris.

Ils y sont aujourd'hui et par leur bravoure et leur discipline, ils soutiennent dignement l'honneur de nos montagnes au milieu de leurs frères des autres départements. Vous entrez à votre tour dans la carrière où vous suivront bientôt de nouveaux compagnons d'armes choisis parmi nous, car l'effort à faire pour délivrer la patrie est gigantesque, et chacun doit y participer. Nous vous adressons les adieux de tous vos concitoyens, de toutes vos familles, et en vous les adressant, nous voulons vous dire en quelques mots ce qui déborde de nos cœurs.

Certes, le sacrifice que vous demande la patrie en détresse est grand. La plupart d'entre vous, à l'âge où l'homme s'est fait une position, où il a contracté des habitudes de calme et de bien être, sont enlevés brusquement à leurs affections, à leurs travaux, à leurs intérêts, pour prendre le fusil et supporter les fatigues et les dangers du soldat.

Mais ce sacrifice est nécessaire au salut de la patrie, et il n'est pas un de nous qui voudrait, au prix de toutes les douceurs de la vie, manquer à l'appel solennel que la France en deuil nous adresse.

C'est qu'il s'agit pour elle d'être où de n'être plus. Il s'agit de savoir, nous resterons libres sur le sol où nos pères ont vécu libres, si nous léguons à nos descendants ce même sol purgé des barbares qui le foulent, si nous leur conserverons l'honneur du nom français, l'héritage de gloire qui s'est accumulé sur ce nom depuis des siècles, où si, au contraire, courbés sous un joug avilissant, foulés aux pieds par un ennemi implacable, nous languirons dans la honte et dans la douleur d'un abaissement irrémédiable.

C'est pourquoi, en face d'un pareil avenir, nous vous conjurons de vous rappeler que vous êtes Français, qu'un sang généreux coule dans vos veines, qu'il vaut mieux tout perdre que de perdre l'honneur et que rien, non rien de ce que vous laissez derrière vous n'aurait de prix si nous succombions dans la lutte suprême que est engagée pour le salut de notre pays.

Mais nous ne succomberons pas. Réveillons notre patriotisme, secouons notre torpeur, armons nous de toute notre énergie, de toute notre volonté, et nous vaincrons. Nous vaincrons, car nous combattons pour ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré sur cette terre, pour le foyer, pour la famille, pour la patrie.

Nous vaincrons, car nous combattons pour le droit et la justice, pour la civilisation du monde.

Allez donc, braves enfants du Bugey, allez à cette guerre sainte, nos cœurs vous y suivront et quand vous reviendrez, nous rapportant, pour fruit de vos fatigues et de vos dangers, la paix et la liberté, en un moment vous serez payés de toutes vos peines.

Que Dieu et votre courage sauvent la France ! « Vive la République »

Les cris formidables de « vive la République », ont répondu à la voix du premier magistrat de l'arrondissement.

Ce discours, prononcé avec énergie mais non sans une visible émotion a profondément ému les compatriotes qui nous quittaient, aussi bien que ceux qui devaient rester aux foyers pour les défendre.

L'excellente population de Cerdon attendait à la grande halle nos mobilisés. A leur arrivée, ils ont été reçus par Monsieur Bolhel, maire, et de son conseil municipal et conduits sous la halle, ils ont accepté la collation qui leur avait été préparée.

Le bataillon est allé le même jour coucher à Poncin, où le meilleur accueil lui a été fait par les habitants. Les compagnies mobilisées du canton de Brénod, faisant partie du 1^{er} bataillon, suivant l'itinéraire, étaient parties par le Valromey pour aller coucher à Hauteville et, de là, elles ont du prendre le chemin de fer à Tenay pour se rendre à Rossillon et gagner Belley.

Les gardes nationaux mobilisés des cantons de Belley, de Lhuis et de Virieu le Grand, composant le 1^{er} bataillon de la 2^e légion sont arrivés le 18 à Nantua, où ils sont cantonnés en ville et dans les villages voisins. Forts et robustes, tous portent sur la physionomie un air de franchise et de bravoure bien plus sympathique pour nous qu'il ne le sera pour les Prussiens.

1870 : Liste des nouveaux gardes nationaux gradés de Montanges :

Sergent Major : Evrard Auguste. Sergent Fourrier : Joseph Buffard.

Sergents : Alphonse Barbier, Louis Genolin, Camille Perrin et Pierre Reygrobellet. Caporaux : Joseph Moine, Jean Berrod, François Ballet, Jacques Vouaillat, François Pochet, Jean Reygrobellet, Antoine Sérignat et Jean Claude Reygrobellet.

Tambours : Eugène Barbier et Jean Maurier.

Clairons : Emilien Joly et Hippolyte Ballet.

Dépense de la commune de Montanges pour l'habillement des gardes nationaux mobilisés.

Montanges le 25 Septembre 1870.

Sur la proposition de M^r le Maire, le Conseil M^l vote d'urgence et
à l'unanimité, la somme de trois cents francs pour compléter l'habillement de la garde n^{le}
l'habillement est payé jusqu'à 15 ans, et autorise M^r le Maire à passer un traité avec un marchand au
de la garde n^{le} et de la commune, pour l'acquisition de
le Conseil M^l vote
d'urgence la somme de
pour remboursement de Guinot
Marchand, qui a acheté
à l'unanimité les journaux
de l'habillement de la commune
et jointe et bon en
double est resté entre
les mains
Pour ce de libération.

1^o Galons et boutons pour 25 hommes.
2^o Répis pour 55 hommes.
3^o Ceinturons pour 26 hommes.
Fait et délibéré en séance à Montanges, le jour et an susdits.
On a signé : M^r le Maire.
Ballet, Barbier, Evrard, Guinot, Perrin, Pochet, Vouaillat, Sérignat, Moine, Berrod, Reygrobellet, Joly, Maurier.